RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

QUESTIONNAIRE « BRISONS LE SILENCE »

PROTOCOLE DIRECTEUR — RETOUR DE VOYAGE SCOLAIRE AVEC NUITÉE

Décret n° 2026-369 du 14 mai 2026 — Ce dispositif obligatoire du plan ministériel de lutte contre les violences en milieu scolaire s'applique aux élèves du **CP au CM2** au retour de chaque voyage scolaire comportant au moins une nuitée, afin de repérer et de traiter rapidement toute situation de violences (morales, physiques ou sexuelles).

1

INFORMER — FAMILLES, ÉLÈVES ET PERSONNELS SCOLAIRES

• **Familles** : Transmettre le courrier d'information (disponible sur Arena) obligatoirement en amont du séjour. Les responsables légaux peuvent s'opposer à la passation en contactant l'école.
• **Élèves** : Expliquer l'objectif (recueillir leur parole, les protéger, améliorer les conditions). Rappeler que répondre est libre et facultatif.
• **Personnels** : Prévenir l'équipe de la date de passation pour éveiller leur vigilance face au mal-être ou réactions émotionnelles des élèves.

2

ORGANISER — PASSATION DANS DES CONDITIONS OPTIMALES

• **Cadre** : Concerne tous les élèves (CP au CM2) au retour de voyage scolaire comportant au moins 1 nuitée. Passation dans un délai raisonnable.
• **Moyens** : En classe sur ordinateur connecté à Internet via l'espace « Brisons le silence » (portail Arena, Enquêtes & Pilotage).
• **Format papier** : Toléré si postes insuffisants, exigeant une saisie manuelle immédiate sur Arena et la destruction immédiate des documents papier.
• **Encadrement** : Sous la surveillance d'au moins un adulte (idéalement en binôme enseignant + personnel social/santé : psychologue EN, infirmier).

3

ÉCOUTER — PERMETTRE À CHACUN DE S'EXPRIMER LIBREMENT

• **Confidentialité & Choix** : L'élève choisit si son questionnaire est anonyme ou nominatif. Préciser que seul le questionnaire nominatif permet un accompagnement individualisé par l'école.
• **Climat de confiance** : Temps de réponse libre, respect des émotions. Accompagnement AESH possible si besoin (étudié au cas par cas pour la confidentialité).
• **Parole & Aide** : Écouter sans minimiser. Orienter systématiquement l'élève en difficulté vers un adulte de confiance ou un personnel qualifié.

4

ALERTER — NE PAS RESTER SEUL ET UTILISER LES CANAUX DÉDIÉS

• **Détection** : Accès exclusif du directeur d'école aux restitutions (graphiques, verbatims, données brutes) dès le lendemain.
• **Courriels d'alerte** : Envoi automatique d'une alerte par l'application dès qu'une réponse préoccupante est enregistrée (ex. signalement de violences subies).
• **Obligation légale** : En cas de révélation de violence subie, obligation de rédiger une information préoccupante (IP) ou de faire un signalement au Procureur de la République (Art. 40 Code de Procédure Pénale).
• **Équipe ressources** : En parler immédiatement à l'IEN, aux personnels sociaux/de santé (médecin, infirmier, psychologue de l'EN).

5

AGIR — PROTECTION DE L'ÉLÈVE ET SUIVI DE SITUATION

• **Urgence absolue** : Prendre des mesures immédiates de protection de l'élève victime afin de garantir sa sécurité physique et psychologique au sein de l'école.
• **Responsables légaux** : Informer les parents de l'élève victime dans les meilleurs délais, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant.
• **Suivi durable & Équipe** : Assurer un accompagnement dans la durée (vigilance, points réguliers). Mobiliser l'équipe pluriprofessionnelle et aborder les actions collectives.
• **Règles RGPD** : Conservation sécurisée max de 5 ans pour les questionnaires nominatifs signalant des violences (destruction à la fin de l'année pour les autres). Envoi de données personnelles par courriel strictement interdit.

NUMÉROS D'ÉCOUTE ET D'ACCUEIL NATIONAUX (24H/24, 7J/7)

• **119 — Enfance en danger** : 100% gratuit, anonyme & confidentiel. Équipe pluridisciplinaire. Tchat disponible sur *allo119.gouv.fr*.
• **3018 — Harcèlement & Cyberharcèlement** : Anonyme & gratuit, 7j/7 (9h-23h). Coffre-fort numérique pour stocker les preuves.
• **3114 — Souffrance & Prévention suicide** : Écoute professionnelle, gratuit & confidentiel, 24h/24.

CONSERVATION DES DONNÉES (RGPD)

• **Délais de conservation** : Questionnaires nominatifs ou signalant des violences : conservation sécurisée **maximum 5 ans**. Questionnaires anonymes ou sans violence : destruction obligatoire à la **fin de l'année scolaire en cours.**
• **Sécurité** : Accès restreint habilité par le directeur. Transmission de données personnelles par courriel strictement interdite.

Infographie à usage exclusif des Directrices et Directeurs d'école. Conforme au guide de passation ministériel du plan « Brisons le silence » (Édition d'Août 2026)- CPC EPS Lyon 5/1.